

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 6: **SIA spécial, no 1, 1971: Travaux à l'étranger, questions juridiques**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des revues et publications peuvent être consultées au secrétariat général

Le secrétariat général désire donner aux membres la possibilité de consulter les revues adressées régulièrement à la SIA et dont le nombre dépasse la centaine. A cet effet, il a aménagé au foyer de la Maison SIA, au 12^e étage, un coin sympathique où vous pourrez lire ces revues sans autre formalité pendant les heures de bureau. Si vous désirez faire des copies de certains articles, notre appareil Xerox est à votre disposition.

Visiteurs étrangers

Nous recevons souvent des demandes de personnes ou de groupes de l'étranger qui désirent entrer en contact avec des ingénieurs ou architectes suisses. Il s'agit, dans la plupart des cas, de visiteurs qui ont l'intention de faire un séjour plus ou moins long dans notre pays. Pour que nous puissions compléter notre liste d'adresses, nous prions ceux de nos membres qui veulent bien recevoir de tels visiteurs de nous le faire savoir.

Contrôle des membres par ordinateur

De nombreux membres ont pris la peine de répondre soigneusement au questionnaire qu'ils avaient reçu et de nous le retourner jusqu'à fin janvier. Nous les en remercions vivement.

Nous prions les membres qui ne l'auraient pas encore fait, d'accomplir cette petite formalité, hélas indispensable, dès qu'ils auront lu ces lignes. L'exécution du contrôle des membres par la nouvelle méthode a été décidée par le Comité central en vue de rationaliser le travail du secrétariat général. Elle exige, pour sa mise en train, un effort de coopération de tous les membres et un travail considérable du secrétariat, mais apportera pour l'avenir une simplification notable de la mise à jour de la liste des membres et de l'encaissement des cotisations. La possibilité d'utiliser une installation électronique de traitement des informations est par la même occasion offerte aux sections et aux groupes spécialisés. Nous serons donc très reconnaissants aux membres retardataires de bien vouloir nous envoyer le plus rapidement possible les questionnaires manquants.

Encore une précision : les membres diplômés d'une école de rang universitaire qui ne connaissent pas la date de leur inscription au Registre suisse peuvent laisser libre la case réservée à ce renseignement. Ce dernier est important surtout pour les membres non diplômés d'une haute école.

Campagne de la S.I.A. pour la protection des titres

Plus de 400 lettres ont été envoyées jusqu'ici à des ingénieurs-techniciens et des architectes-techniciens qui faisaient usage de titres auxquels ils n'avaient pas droit ou de désignations professionnelles erronées.

La majorité des techniciens dont l'attention a été ainsi attirée se sont déclarés prêts à respecter les dispositions légales et un grand nombre d'entre eux se sont excusés

de leur erreur. Les autres se sont vus menacés du dépôt d'une plainte et la plupart des actions engagées se sont terminées par un arrangement à l'amiable avec reconnaissance des conditions de la SIA.

Dans quelques cas graves, des plaintes pour infraction aux art. 46 et 57b de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 20 septembre 1963 ont été déposées. A un petit nombre d'exceptions près, ces plaintes de la SIA ont été reconnues justifiées et des amendes de 30 à 80 fr. assorties du remboursement des frais de procédure et d'avocats ont été infligées aux contrevenants dont quelques-uns ont été ainsi conduits à devoir déboursier 200 à 300 fr. pour leur insoumission.

Au Tessin, un cas particulièrement grave s'est terminé par une condamnation à 5 jours de prison et à une amende de 100 fr. Avec les frais et indemnités, le procès a coûté au transgresseur la somme de 720 fr.

Activité de la fondation des Registres suisses REG

L'année 1970 a été pour la fondation des Registres marquée par une grande activité. Les séances d'examen ont atteint le chiffre record de 21. C'est dire l'intérêt que présente auprès des ingénieurs-techniciens et des architectes-techniciens la formation professionnelle ; nous avons tout lieu de nous en réjouir.

En 1970 également, une nouvelle édition des Registres a pu être menée à bien. Après un arrêt de 8 ans, cette publication a reçu un accueil très favorable. Un exemplaire a été adressé aux membres du Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux. C'est avec une grande satisfaction que l'on constate que les autorités fédérales et cantonales marquent un intérêt croissant pour cette institution. Il est clair que cette solution des Registres apparaît comme seul programme valable pour la Suisse face aux réglementations que prépare l'Europe des Six.

Il faut souhaiter que le plus grand nombre possible des membres de la SIA fasse l'acquisition de la liste, ne serait-ce que dans le but de soutenir une institution qui prend de plus en plus d'importance.

Enquête sur les salaires et les frais

L'indice des salaires publié périodiquement par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) ne tient pas suffisamment compte des salaires payés dans les professions techniques.

Des travaux préliminaires ont été entrepris au sein de la SIA pour préparer une enquête et tâcher d'obtenir ainsi des indications plus représentatives. En premier lieu, il conviendra d'établir un schéma de calcul et de fixer clairement un certain nombre de notions. Cela suppose évidemment que les plans comptables et les rapports de travail soient comparables, au moins dans leur structure générale. Puis viendra la mise au point de l'exécution de l'enquête. Afin de garantir la plus entière discrétion aux personnes, bureaux et sociétés consultés, le dépouillement des réponses sera confié à une société fiduciaire. Selon les prévisions, ces premiers travaux seront terminés au printemps 1971.

Les renseignements que l'on pourra tirer de cette enquête constitueront une base précieuse aussi bien pour les employeurs que pour les employés et faciliteront les pourparlers avec les partenaires concernant les honoraires. En outre, le schéma de calcul permettra aux propriétaires de bureaux (architectes et ingénieurs) de mieux

se rendre compte de la structure de leurs frais généraux, ce qui devrait aussi contribuer à faciliter le calcul des prix de revient réels.

Désignations abrégées de nos écoles polytechniques

Donnant suite à une demande des autorités de l'EPFZ, nous avons fait une enquête auprès de nos sections en vue de connaître leur avis sur les abréviations à adopter pour désigner nos deux écoles polytechniques et éviter toute confusion. Pour Zurich, à côté de l'abréviation ETH resp. EPF, connue de chacun, on commence à utiliser en français et en allemand les désignations EPFZ, resp. ETHZ. Par analogie, on utilise aussi pour l'école de Lausanne les abréviations EPFL et ETHL. L'opinion de la grande majorité des sections de Suisse alémanique qui ont répondu à l'enquête est catégorique : l'abréviation ETH devrait être conservée. En revanche, deux sections romandes recommandent d'utiliser en français les abréviations EPFL et EPFZ et, en allemand les abréviations ETHL et ETHZ. Pour les régions de langue allemande, il s'agit seulement de savoir si l'abréviation courante devrait être complétée, tandis que, pour les régions de langue française, l'ancienne désignation EPUL doit être remplacée.

Le résultat de cette enquête a été communiqué aux autorités des écoles qui décideront.

Préparation de la loi fédérale sur les EPF

La SIA a été invitée par le Département fédéral de l'intérieur, comme d'autres associations, à répondre jusqu'au 31 octobre 1971 à un questionnaire destiné à la préparation de la loi. Le Comité central étudie actuellement la possibilité de donner des réponses qui soient représentatives des opinions des membres de la SIA. Nous reproduisons ci-dessous les 40 questions posées. Les membres désirant exprimer leur opinion à ce sujet sont priés de le faire prochainement par lettre adressée au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

Questionnaire

relatif à l'élaboration d'une nouvelle législation sur les écoles polytechniques fédérales (appelées ci-après « les écoles »).

I. La mission des écoles

1. Mission principale

Comment faut-il définir dans un article de la nouvelle loi fédérale la mission principale des écoles dans l'enseignement, l'étude, la recherche et le domaine de la collaboration scientifique en faveur de tiers ?

Faut-il tenir spécialement compte des besoins particuliers du pays ? Si oui, de quelle manière ?

2. Autres tâches

Outre la mission principale, les écoles ont-elles encore d'autres tâches, notamment envers la société et dans le domaine politique, sur le plan national et international ?

3. Concrétisation de la mission

De quelle manière et par quel(s) organe(s) la mission doit-elle être traduite en des programmes concrets de formation et de recherche, au fur et à mesure que la science et la technique évoluent ?

4. Disjonction de tâches existantes, inclusion de nouvelles matières d'enseignement et de recherche

Faut-il que les écoles renoncent à certaines matières d'enseignement et de recherche ? Quelles sont, par ailleurs, les nouvelles branches qui pourraient figurer à leur programme ?

5. Situation des établissements annexes

Quelle doit être la situation des établissements dits annexes par rapport aux écoles ?

II. Rapports entre la Confédération et les écoles

6. Autonomie des écoles

Comment faut-il définir les principes régissant les rapports entre la Confédération et les écoles ?

Comment faut-il notamment définir l'étendue de l'autonomie des écoles ?

7. Statut juridique des écoles

Faut-il conférer la personnalité juridique aux écoles ? Dans la négative, quel statut juridique doivent-elles avoir ?

8. Organes intermédiaires

Faut-il créer des organes intermédiaires entre la Confédération et les écoles ?

Attributions, composition, mode d'élection (cf. questions 31 et 32) ?

9. Budget et moyens financiers

De quelle manière faut-il établir le budget et procéder à l'octroi des moyens nécessaires à l'exploitation et au développement des écoles ?

III. Rapports entre les écoles

10. Génie propre

Que faut-il comprendre par génie propre des écoles et comment le législateur doit-il en tenir compte ?

11. Indépendance

Les écoles doivent-elles être indépendantes ou partiellement indépendantes sous une haute direction commune ?

12. Collaboration et coordination

Quels sont les principes de la collaboration et de la coordination entre les écoles ?

Comment et par qui doivent-ils être traduits dans les faits ?

IV. Rapports des écoles avec l'extérieur

13. Rapports avec l'économie

De quelle manière faut-il tenir compte des besoins de l'économie dans la détermination des buts des écoles en matière de formation, de recherche et de formation professionnelle continue ?

14. Mandats émanant de tiers

Les écoles, leurs unités organiques ou les membres du corps enseignant ont-ils le droit ou l'obligation d'accepter des mandats de la part de milieux privés ou officiels ? Le cas échéant, sous quelles conditions ?

15. Versements de tiers

Comment faut-il traiter les versements de tiers aux écoles, à leurs unités organiques ou à des membres du corps enseignant ?

16. *Rapports avec la politique scientifique suisse*

Comment établir les liaisons et des rapports de collaboration adéquats entre les écoles, d'une part, et les organes de la politique scientifique suisse, d'autre part, notamment le conseil de la science, la conférence universitaire, le fonds national et les universités cantonales ?

Comment coordonner les tâches et les projets des écoles avec les lignes directrices de la politique générale du pays en matière de science et de formation ?

17. *Rapports avec le public*

Comment établir des rapports entre les écoles et la société ?

V. **Corps enseignant**

18. *Catégories*

En quelles catégories faut-il diviser les personnes chargées de l'enseignement et de la recherche ?

Quels sont leurs tâches, leurs droits et leurs obligations ?

19. *Recrutement de membres du corps enseignant*

Quelles mesures faut-il prendre pour recruter et former des membres du corps enseignant ?

Faut-il maintenir la possibilité de l'habilitation ? Si oui, selon quelle procédure ?

20. *Mode d'élection, de nomination et de promotion*

De quelle manière et par quel organe les membres du corps enseignant doivent-ils être élus, nommés ou promus ?

Durée du mandat ?

VI. **Les étudiants**

21. *Catégories*

Quelles catégories d'étudiants (immatriculés, auditeurs, 3^e cycle, etc.) faut-il distinguer ?

Quels sont leurs droits et leurs obligations ?

22. *Conditions d'admission*

Selon quels critères et par quel organe les conditions d'admission aux écoles et les conditions d'accès aux catégories d'étudiants susmentionnées doivent-elles être définies ?

Sous quelles conditions le nombre d'étudiants peut-il être limité dans une école ou un département ?

23. *Taxes*

Que faut-il prévoir au sujet des taxes d'inscription, d'examen et de cours ?

24. *Service d'orientation et de conseils pour les étudiants*

Comment faut-il réglementer le service d'orientation et de conseils pour les étudiants ?

25. *Mesures sociales*

Quelles mesures sociales (aide financière, institutions servant au bien-être des étudiants, etc.) y a-t-il lieu de prendre en faveur des étudiants ?

VII. **Formation de l'opinion, structures d'organisation et de décision**

26. *Principe de la participation*

D'après quel principe faut-il associer les divers corps des écoles au règlement des affaires de celles-ci ?

Y a-t-il des différences fondamentales entre les catégories du corps enseignant, d'étudiants et de personnel qui doivent être prises en considération ?

27. *Etendue de la participation*

Dans quelle mesure (participation consultative, cogestion, droit de recours) et de quelle manière la participation des diverses catégories de personnes appartenant aux écoles doit-elle s'exercer dans différents domaines dont voici quelques exemples :

- a) Problèmes généraux concernant l'enseignement et la recherche
- b) Plans obligatoires d'études et d'examens
- c) Création de nouveaux secteurs d'enseignement et de recherche
- d) Négociations en vue de la nomination de membres du corps enseignant
- e) Nominations d'enseignants
- f) Questions disciplinaires
- g) Service d'orientation
- h) Formes et appréciation des examens
- i) Nomination de directeurs d'instituts et des chefs de départements (doyens), du recteur et, le cas échéant, du président de l'école
- k) Administration courante de l'école
- l) Planification et budget
- m) Problèmes sociaux

28. *Exercice de la participation*

Dans quels cas le droit de participation ou de cogestion doit-il être exercé par des assemblées plénières et dans quels autres par des représentants des divers corps des écoles ?

Quelles dispositions faut-il dès lors prévoir au sujet des organisations de maîtres, d'assistants, d'étudiants et de personnel ?

29. *Structure interne*

Comment la structure interne des écoles doit-elle être conçue ?

Quelles unités organiques faut-il distinguer ?

Comment définir les tâches et les compétences respectives des différentes unités ?

30. *Collaboration interdisciplinaire*

Quelles mesures faut-il prendre pour promouvoir la collaboration interdisciplinaire ?

31. *Organes directeurs communs aux écoles*

Par quels organes la direction des écoles doit-elle être assumée ?

Attributions, compétences, composition, mode d'élection ou de nomination ?

32. *Direction de chacune des écoles en particulier*

A qui incombe la direction de chacune des écoles en particulier ?

La direction proprement académique doit-elle être séparée de l'administration ?

33. *Planification*

Par quels organes et selon quels critères le développement des écoles doit-il être planifié ?

VIII. **Ombudsman**

34. Faut-il créer la fonction d'« ombudsman » ? Attributions ?

XI. Enseignement, études et recherche

35. Liberté académique

Que faut-il comprendre par liberté académique (pour les enseignants et les étudiants) ?

De quelle manière cette liberté doit-elle être précisée ?

Quelles sont les règles générales à prévoir pour l'établissement des plans d'études ?

36. Liberté de la recherche

Que faut-il comprendre par liberté de la recherche ?

Quels sont les organes appelés à décider des buts et de l'organisation de la recherche universitaire et de l'utilisation des moyens disponibles ?

37. Unité de l'enseignement et de la recherche

Quelle est la signification concrète du principe de l'unité de l'enseignement et de la recherche ?

38. Articulation des études et manière de les sanctionner

Comment le cours des études doit-il être articulé ?

De quelle manière faut-il prévoir de sanctionner les études à un stade intermédiaire et au stade final ? Titres universitaires ? Etudes du 3^e cycle ?

Cycles d'études interdisciplinaires avec examens finals correspondants ?

La durée des études doit-elle être limitée ? Si oui, comment ?

39. Formation générale

Comment combiner une formation générale avec les études spécialisées ?

Quelle place les sciences humaines et sociales doivent-elles prendre dans l'enseignement et la recherche (collaboration avec les universités cantonales) ?

Comment les étudiants peuvent-ils être préparés à assumer des responsabilités dans la société, dans l'Etat et dans l'économie ?

40. Formation continue

Quel rôle les écoles ont-elles à jouer dans le domaine de la formation professionnelle continue ?

Procédure de consultation concernant une nouvelle législation sur les écoles polytechniques fédérales

Liste des destinataires du questionnaire

1. Gouvernements cantonaux
2. Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique
3. Partis politiques
4. Organisations économiques faitières (employeurs et salariés)
5. Conseil suisse de la science
6. Conférence universitaire suisse
7. Conseil national de la recherche
8. Conseil des écoles polytechniques fédérales
9. Conférence des recteurs des hautes écoles de la Suisse
10. Rectorats des universités cantonales
11. Association suisse des professeurs d'université
12. Union nationale des étudiants de Suisse
13. Société des étudiants suisses
14. Société suisse d'étudiants « Zofingia »
15. Société suisse d'étudiants « Helvetia »
16. Stella Helvetica
17. Association suisse de jeunes chercheurs
18. Corps enseignant de l'EPFZ et de l'EPFL
19. Association des assistants, collaborateurs scientifiques et candidats au doctorat de l'EPFZ

20. Association des assistants et ingénieurs de l'EPFL
21. Association générale des étudiants de l'EPFZ
22. Association générale des étudiants de l'EPFL
23. Société des anciens élèves de l'EPFZ
24. Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'université de Lausanne
25. Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire
26. Société pour l'encouragement de la recherche à l'EPFZ
27. Société helvétique des sciences naturelles
28. Société suisse des ingénieurs et des architectes
29. Fédération des architectes suisses
30. Société Université et Recherche
31. Association suisse des femmes universitaires
32. Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle
33. Association suisse pour l'orientation universitaire
34. Association des professeurs suisses enseignant dans des universités allemandes

Règlements et normes

Connaissez-vous les différences existant entre les normes, les règlements, les directives et les recommandations ?

Désirant créer des bases claires, la SIA a formulé en 1968 les définitions suivantes qui se trouvent dans la Procédure relative à l'élaboration et à la ratification des règlements, normes, directives et recommandations de la SIA (A - 1028).

Les *normes* sont des règles qui correspondent à l'état actuel de la technique et qui font partie des règles de l'art. Elles constituent les principes généralement reconnus qui servent de base aux contrats, ou les conditions à remplir pour assurer la sécurité des constructions et des installations techniques.

Les *règlements* sont des dispositions fondamentales qui lient les membres de la SIA dans l'exercice de leur profession. Les plus importants sont ceux qui concernent les honoraires et les concours. Outre la commission centrale des normes (CCN) qui continuera à s'occuper des normes, le Comité central a décidé de constituer une commission centrale des règlements (CCR) qui s'occupera des questions relatives aux honoraires et aux concours, des directives concernant les expertises et arbitrages (n° 150), ainsi que la publicité et les conditions de travail des ingénieurs. La proposition relative à la création de la CCR a été approuvée par l'assemblée des délégués du 5 février 1971.

Les *directives* sont des explications techniques relatives à l'application et à l'interprétation des règlements et normes.

Les *recommandations* sont des commentaires et des indications techniques destinés à faciliter la compréhension de procédés, de propriétés ou de modes de calcul. Elles doivent être considérées comme des exemples et ne représentent pas nécessairement, d'une manière complète, l'état actuel de la technique. Elles peuvent servir d'étape préparatoire pour l'élaboration de règlements, de normes ou de directives.

Commandes de projets à plusieurs architectes

Le cas où des projets relatifs au même ouvrage sont commandés simultanément à plusieurs architectes est régi par les dispositions du règlement concernant les travaux et honoraires des architectes, n° 102. Si des difficultés surgissent à ce sujet, un avis peut être demandé

à la commission pour les honoraires des architectes par l'intermédiaire du secrétariat général.

Décisions du Comité central

Conditions d'admission à la S.I.A.

Concernant le parrainage, le Comité central est revenu sur la décision qui avait été communiquée dans le numéro spécial SIA 4 du Bulletin technique de la Suisse romande (n° 26 du 26.12.1970). Il a en effet été jugé trop sévère de demander dans tous les cas que les deux parrains qui recommandent un candidat ne travaillent pas dans le même bureau ou la même entreprise que ce dernier. Le Comité central a pris la nouvelle décision suivante : *un seul des deux parrains* doit travailler dans une autre maison que le candidat. En outre, cette disposition n'est valable que pour les *candidatures de non-universitaires*. Les sections ont été informées directement.

Crédits accordés

Le Comité central a accordé jusqu'ici des crédits d'un montant total de *Fr. 55 450.* — à prélever sur la réserve pour dépenses spéciales dans le domaine des normes. Ces crédits doivent permettre de promouvoir l'établissement de nouvelles normes ou la mise à jour de normes existantes. En revanche, les moyens financiers de la SIA ne lui permettent pas de financer des travaux de recherche fondamentale.

Formation de dessinateurs (bâtiment, génie civil, béton armé)

Le Comité central a décidé de charger un petit groupe de travail de faire le point des problèmes existants dans le domaine de la formation des dessinateurs, des solutions envisagées et des démarches déjà entreprises. Le groupe de travail fera également des propositions sur ce que la SIA devrait et pourrait faire pour promouvoir la formation et les possibilités d'avancement des dessinateurs. Cette décision a été inspirée en particulier par une intervention des sections d'Argovie et de Baden de la SIA qui se préoccupent de ce problème.

Elections dans des commissions

Le Comité central a procédé ces trois derniers mois aux élections ou a confirmé les nominations suivantes : En tant que représentants des employés (nommés par la SIA) dans le *Conseil de fondation de la Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques* :

Jon Klingen, ing., Zurich

Walter Vitale, ing. SIA, Thoune

Commission pour les honoraires des architectes, n° 102 :

Thomas Bally, arch. SIA, Bâle

Ferdinand Bereuter, arch. SIA, Rorschach

Gaudenz Domenig, arch. SIA, Coire

Oscar Haenggli, arch. SIA, Brugg

Hans J. Ruegg, arch. SIA, Bâle

Heinz A. Schellenberg, arch. SIA, Kreuzlingen

Commission pour les honoraires des ingénieurs forestiers, n° 104 :

Walter Leimbacher, office cantonal des forêts, Zurich

Bernard Moreillon, ing. forestier SIA, La Tour-de-Peilz

Commission pour les « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », n° 118 :

W.-Dietrich Oechsle, ing. SIA, Zurich

Hans Siegenthaler, avocat, Berne (en tant que représentant de la conférence des directeurs des travaux publics)

Hans Siegle, arch. SIA, Genève

Commission pour la norme pour les charges, la mise en service et la surveillance des constructions, n° 160 :

Konrad Basler, ing. SIA, Zurich

Hans Bosshart, ing. SIA, Berne

Hans Wanzenried, ing. SIA, Berne

Klaus Zimmermann, ing. SIA, Berne

Commission pour la rationalisation de l'établissement et du traitement des listes de fer, n° 165 :

Kurt Roethlisberger, ing. SIA, Bâle, président

Hans Baumgartner, ing. Zurich (représentant de la SSE)

Gilbert Cimma, ing. SIA, Wildegg (représentant de l'industrie du ciment)

Ernest C. Glauser, ing. SIA, Zurich

Jean-Pierre Gonthier, ing. SIA, Pully

Maurice Hartenbach, ing. SIA, Saint-Blaise

Ulrich Müri, ing., Berne

Alfeo Zanetti, ing. S.I.A., Locarno

Commission pour les directives concernant la présentation des projets d'améliorations foncières, n° 171 :

Walter Bregenzer, ing. SIA, Affoltern a.A. (nouveau président)

Commission pour la norme pour l'hygiène des piscines, n° 173 :

Alfred Zurbrugg, Fällanden

Robert Olivier, ing., Winterthour

Commission pour l'uniformisation des termes relatifs au bois, n° 176 :

S. Affentranger, Zurich

Commission pour l'établissement de recommandations pour l'isolation acoustique, n° 181 :

Urs Hettich, arch. SIA, Berne

P. Szabo, Lucerne

Commission pour les normes du génie civil (CNGC) :

Karl Suter, ing. SIA, Schaffhouse, président

Prof. Richard Heierli, ing. SIA, Zurich

G. Magagna, Zurich (en tant que représentant de la SSE)

Alfred Müller, ing. SIA, Bâle

Guy Papilloud, ing. SIA, La Tour-de-Peilz

Willi Schalcher, ing. SIA, Zurich

Erwin Stucki, ing. SIA, Zurich

Andreas Wackernagel, ing. SIA, Bâle

Commission paritaire pour les questions de changement des prix dans le bâtiment :

Willi Schalcher, ing. SIA, Zurich

Commission de rédaction du Bulletin resp. des numéros spéciaux SIA :

Giancarlo Rè, ing. SIA, Lugano

Commission pour l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte :

Igor Boudkov, arch. SIA, Montreux

Commission pour les questions relatives à la publicité :

Rudolf Gujer, arch. SIA, Saint-Gall, président

Theodor Beck, arch. SIA, Bâle

Ernst Breit, arch. SIA, Zurich

Alin Décoppet, arch. SIA, Lausanne

Kurt Egger, ing. SIA, Coire

Eugen Oberhänsli, arch. SIA, Lucerne

Pierre Rothpelz, ing. SIA, Aaran
H. C. von Schulthess, Zurich
Claude Segond, ing. SIA, Genève
Bernhard Suter, arch. SIA, Berne
Carl Walder, ing. SIA, Berne

Conférence des présidents du 16 janvier 1971

Cette conférence, qui a eu lieu à Zurich, a réuni les présidents ou représentants des 18 sections et des 8 groupes spécialisés de la SIA ainsi que des membres du Comité central. Elle s'est occupée de la préparation de l'assemblée des délégués du 5 février. Le vice-président a donné des renseignements détaillés sur ce qui s'est passé depuis l'assemblée précédente et sur les problèmes à l'étude. Après une discussion générale sur le questionnaire du Département fédéral de l'intérieur relatif à l'élaboration d'une nouvelle législation sur les écoles polytechniques fédérales, il a été convenu que les sections et les groupes spécialisés étudieront le questionnaire et donneront leur opinion sur les points qui les intéressent. Cette possibilité est également offerte à tous les membres par la publication, dans le présent numéro, du questionnaire intégral. Une demande de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment qui projette de créer des contrats collectifs pour les employés des cadres techniques dans la construction a fait l'objet d'une mise au point précise du chef du service juridique : la SIA étant une organisation paritaire qui groupe aussi bien des employeurs que des employés, il ne lui est pas possible de signer de tels accords comme représentant des employeurs. Elle peut tout au plus prêter la main à leur préparation, mais ne saurait constituer l'une des parties contractantes. Cet avis est naturellement aussi valable pour les sections. La proposition de la Fédération susmentionnée sera encore étudiée plus à fond.

Après la conférence, les participants ont été invités à visiter la maison SIA sous la conduite de M. R. Gujer, arch., membre du conseil d'administration de la S.A. de la Maison SIA, et de M. U. Zürcher, secrétaire général.

Assemblée des délégués du 5 février 1971

Cette assemblée a réuni à l'Hôtel Schweizerhof, à Berne, environ 110 délégués des sections et groupes spécialisés. Elle a été présidée par M. A. F. Métraux, vice-président, qui a annoncé que M. A. Rivoire, président, malade depuis quelque temps, est heureusement en voie de guérison et pourra vraisemblablement reprendre son activité de président en mai prochain.

Après une longue discussion, le projet de budget pour 1971 et la proposition du Comité central concernant les cotisations ont été approuvés. La cotisation personnelle pour l'année courante a été portée de 30 à 40 francs. La contribution de bureau a passé de 100 à 120 francs tandis que le montant de la contribution par employé est resté fixé à 20 francs. La proposition annoncée lors de la conférence des présidents du 16 janvier, à laquelle le Comité central s'est rallié et qui consiste à exempter du paiement de la cotisation tous les membres ayant atteint l'âge de 65 ans, quelle que soit la durée de leur appartenance à la SIA, a été approuvée. Cette décision exige cependant une modification des statuts qui sera soumise à la ratification de l'assemblée générale de juillet et ne pourra donc entrer en vigueur qu'en 1972.

La révision des statuts et du règlement de base des groupes spécialisés proposée par la commission pour

l'étude des problèmes relatifs à la structure de la SIA et appuyée par le Comité central constituait un point important de l'ordre du jour. Il s'agissait d'offrir à des spécialistes n'appartenant pas à la SIA la possibilité de participer aux travaux d'un groupe spécialisé comme membres individuels de ce groupe. Cette innovation a donné lieu à un débat animé, les uns jugeant qu'avant de franchir ce pas, il faudrait être au clair sur la structure future que l'on va donner à notre Société et examiner sérieusement toutes les questions de principe en rapport avec les changements envisagés, tandis que les autres, considérant que les études générales relatives à la nouvelle structure demanderaient encore beaucoup de temps, insistaient sur le fait que la collaboration de spécialistes qualifiés au travail des groupes spécialisés était urgente. Finalement, la proposition du Comité central a été approuvée à une grande majorité. La révision des statuts et du règlement de base des groupes spécialisés sera donc mise au point et soumise à la prochaine assemblée générale.

Une révision de la procédure relative à l'élaboration et à la ratification des règlements, normes, directives et recommandations de la SIA, suivant laquelle ce ne sera plus la commission centrale des normes qui s'occupera des règlements mais la nouvelle commission centrale des règlements, a été approuvée. Ces deux commissions exercent une fonction de préparation et de coordination ; elles sont des organes de conseil du Comité central.

L'assemblée des délégués du 13 juin 1970 ayant décidé la publication, par la SIA, d'une liste des bureaux d'études s'engageant à respecter et à appliquer ses règlements et ses normes, le Comité central et le secrétariat général ont mis au point entre-temps le règlement y relatif, qui a été approuvé avec quelques modifications par l'assemblée du 5 février.

Après lui avoir exprimé leur reconnaissance pour la magnifique œuvre qu'elle a laissée, les délégués ont décidé la dissolution de la commission pour la maison bourgeoise en Suisse (voir plus bas l'historique de cette commission).

Les révisions du règlement du groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural et des statuts de la section Waldstätte ont été approuvées. Enfin, par 26 voix contre 20, l'assemblée a pris une décision qui ne bouleversera pas le monde : en règle générale, les assemblées des délégués auront dorénavant de nouveau lieu le samedi !

Dissolution de la commission pour la maison bourgeoise en Suisse

L'assemblée des délégués de la SIA a décidé, le 13 mai 1907, de traiter de l'histoire et du développement de la Maison bourgeoise en Suisse, du Moyen Age jusqu'en 1850, et de publier les résultats de cette étude en textes et en images. L'exécution de ce projet fut confiée à une commission ad hoc.

La publication du 30^e volume, paru en 1937, marqua l'achèvement de cette tâche importante qui englobait désormais tous les cantons et régions de notre pays. Dès lors, la commission s'occupa de la réédition des volumes épuisés. Jusqu'en 1964, 12 volumes remaniés ont été publiés. Les 30 volumes comprennent 3377 planches, 7821 dessins, 6549 photos et 1560 pages de texte, ce qui représente un travail considérable.

Le 29 juin 1964, l'assemblée des délégués décida la suspension de nouvelles éditions, les frais d'impression, en augmentation constante, étant de moins en moins proportionnés à la demande qui, elle, diminuait continuellement. Dès 1964, la commission ne s'occupait plus que

des tâches suivantes : surveillance des archives des volumes de la Maison bourgeoise à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et promotion de la vente des volumes afin de liquider le stock. Un règlement pour l'utilisation des archives, répondant aux exigences modernes, fut établi en 1965 et approuvé par le Conseil de l'EPF en 1966. Il spécifiait que l'administration de l'EPF-Zurich assumerait dorénavant directement le contrôle des archives et les prêts. Cette tâche tomba donc pour la commission. Les questions techniques qui pourraient surgir ultérieurement pourraient être traitées par le secrétariat général. Des mesures ont également été prises pour la liquidation du stock des volumes à des prix fortement réduits.

Le travail entrepris en 1907 est donc terminé. La SIA et en particulier la commission pour la maison bourgeoise ont accompli là une œuvre importante. Que tous ceux qui ont contribué à sa réussite en soient chaleureusement remerciés !

Nouvelles des commissions

Commission de l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte

Cette commission, présidée par M. A. Realini, ing. civil à Lausanne, se compose de représentants des diverses sections de la SIA. Elle a pour tâche de rechercher des solutions à tous les problèmes relatifs à l'exercice de la profession, afin de pouvoir établir les règles professionnelles que doivent observer tous les ingénieurs et architectes.

Les premières séances ont servi à rassembler des informations générales sur la situation des professions d'ingénieur et d'architecte dans les différents cantons suisses. La commission s'est ensuite scindée en deux groupes. Le premier s'occupe des possibilités de trouver des solutions sur le plan cantonal, tandis que le second se propose d'étudier les règles d'une éthique professionnelle.

Commission pour la formation postscolaire des ingénieurs et des architectes

M. Ernst Jenny ayant exprimé le désir d'abandonner la présidence de cette commission qu'il a fidèlement assumée pendant neuf ans, M. Paul Profos, professeur pour les questions de réglage et pour les installations à vapeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, a bien voulu accepter de prendre sa succession et nous lui en sommes très reconnaissants. Sous la présidence de M. Jenny, la commission a dressé un tableau d'ensemble de la question complexe de la formation continue qui devient toujours plus importante¹. Les possibilités de la réaliser et les formes à lui donner ont été analysées. Les besoins divers de formation et les lacunes qui devraient être comblées ont été décelés. Une enquête ouverte auprès d'ingénieurs, d'architectes et d'entreprises industrielles a fourni une documentation extrêmement précieuse à ce sujet. La commission, qui comprend des représentants des écoles polytechniques, des sociétés professionnelles intéressées et des associations d'anciens élèves des écoles, n'a pas l'intention d'organiser des manifestations destinées à la formation continue. Sa tâche consiste plutôt à examiner les divers aspects des problèmes et à les éclairer de manière à pouvoir exercer un rôle de promoteur et de coordinateur. Une société telle que la SIA se doit de participer activement

à la formation de ses membres. Elle s'efforce donc de grouper tous les intéressés de manière à arriver à des résultats positifs. Après avoir accompli un travail préparatoire qui n'est peut-être pas spectaculaire, mais qui était indispensable, elle devra désormais concentrer ses efforts sur les moyens de réaliser la formation continue. A côté des activités très bien organisées que déploient pour la formation continue un certain nombre de grandes entreprises, il nous paraît nécessaire que les écoles polytechniques accordent une attention beaucoup plus grande à ce problème. Leur tâche ne peut plus être considérée comme terminée à la distribution des diplômes. C'est pourquoi nous apprécions très vivement la chance que nous avons de voir la présidence de notre commission confiée à un professeur d'école polytechnique possédant déjà une grande expérience des problèmes de la formation continue et qui a en outre l'avantage d'être au courant de la nouvelle organisation structurelle des écoles. Dans la dernière séance de la commission pour la formation postscolaire, son infatigable secrétaire, M. Hans Wüger, ingénieur électricien, a fait un exposé sur les différents aspects des méthodes audiovisuelles d'enseignement et sur les possibilités qu'offre la télévision. Il semble qu'il sera possible, dans un avenir assez proche, d'enregistrer des leçons et de les faire voir et entendre ensuite à un nombre quelconque d'auditeurs. Au travers de l'activité de la commission, la SIA fournit, au bénéfice de ses membres, un travail dont l'importance ne cessera de croître. Cette activité fournit également aux autorités et autres milieux intéressés des éléments qui leur permettront de réexaminer et de rénover les méthodes d'enseignement.

Commission pour les normes du génie civil (CNGC)

Depuis des années, la commission pour les normes du bâtiment exerce une activité fructueuse. Depuis quelque temps, le besoin d'une commission semblable s'est fait sentir dans le domaine du génie civil. C'est pourquoi la SIA a décidé de constituer la commission pour les normes du génie civil (CNGC) qui a pour tâche de préparer une série de normes concernant les questions telles que : les mouvements de terres, la sécurité des fouilles, l'épuisement des eaux d'infiltration, les fondations (notamment avec pieux), les ancrages, les canalisations souterraines, etc.

Cette commission a réparti son activité entre plusieurs groupes de travail et espère ainsi arriver rapidement à des résultats.

Commission pour la révision des conditions générales pour l'exécution des travaux de construction, n° 118

Conformément à l'art 23, § 1, de la norme 118 relative à ces conditions, l'entrepreneur garantit l'exécution de ses engagements par des retenues s'élevant à 10 % des acomptes mensuels reçus et dont le montant total est limité à un million de francs. Une fois le décompte final établi, le maître de l'ouvrage doit acquitter ces retenues mais l'entrepreneur doit fournir en échange, pour la durée du délai de garantie, des sûretés sous la forme d'une garantie bancaire, d'une assurance ou d'une caution solidaire. Cependant, aucune indication n'est donnée sur les conditions auxquelles cette garantie doit être soumise.

En pratique, les conditions concernant cette assurance ou la garantie bancaire sont très diverses. Il en résulte que l'application de la norme 118 n'est pas uniforme à cet égard et en conséquence difficile à chiffrer et peu sûre, surtout pour le maître de l'ouvrage. Aussi est-il

¹ Voir notamment Bull. tech. Suisse romande, 96 (1970), n° 26, p. 395 à 412.

apparu nécessaire de formuler plus clairement et plus nettement les conditions essentielles attachées à cette garantie.

La commission a demandé au service juridique de la SIA d'étudier ce problème et les possibilités qu'offrent à ce sujet les dispositions légales relatives au cautionnement. Un rapport et un projet de contrat de cautionnement ont été rédigés à l'intention d'un groupe de travail chargé de mettre les choses au point. Celui-ci présentera prochainement une proposition.

Commission pour la rationalisation de l'établissement et du traitement des listes de fers, n° 165

La commission a l'intention d'étudier tout ce qui concerne la transmission des informations relatives aux listes de fers, de même que les besoins de ceux qui utilisent ces listes. On espère que les résultats de cette étude fourniront des possibilités de réduire les pertes de temps occasionnées par l'emploi de ces listes aussi bien aux ingénieurs et aux dessinateurs qu'aux spécialistes chargés du pliage et de la pose des fers. Il s'agit donc d'un travail devant contribuer à lutter contre la pénurie de dessinateurs et, en même temps, à la rationalisation de la construction.

Groupes spécialisés

Groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie, section de Zurich

Après un sommeil qui fait penser à la Belle au bois dormant, le groupe zurichois des ingénieurs de l'industrie, sur l'initiative de M. A. Brun, ingénieur électricien, a décidé, lors de sa 11^e assemblée générale, de reprendre son activité. Il s'est donné un nouveau président en la personne de M. Hans Osann, ingénieur mécanicien à Wädenswil.

Le programme d'activité du groupe comprend trois points principaux :

- organisation, chaque année, de 3 à 4 conférences sur des questions actuelles, avec discussion ; ces conférences doivent compléter les manifestations organisées par la section et développer l'organisation de forums de discussion ;
- information des élèves du degré moyen auxquels doit être offerte la possibilité de visiter des entreprises industrielles, cette information devant s'étendre aussi aux problèmes des ingénieurs civils et des ingénieurs d'autres spécialités qui présentent une parenté avec ceux que l'on rencontre dans l'industrie ;
- information, par des personnalités connues, des étudiants arrivant à la veille du diplôme sur les difficultés que présente le passage des études à la vie professionnelle.

A la fin de l'assemblée, M. Hegi, directeur à la Sulzer Frères S.A., à Winterthur, fit une conférence sur le sujet que nous traduisons librement : *Participation du personnel dans le cadre d'une conception moderne de conduite d'une entreprise*. Il mit l'accent sur le fait que les méthodes nouvelles de direction renoncent à l'autoritarisme et concèdent aux individus travaillant en équipes une responsabilité beaucoup plus grande que celle des personnes qui sont considérées uniquement comme des récepteurs d'ordres, mais que précisément cette responsabilité est un stimulant beaucoup plus efficace que la simple perspective de recevoir un salaire plus élevé et certains privilèges. Le nouveau style de direction est conditionné d'une part par la nature des problèmes modernes de direction,

d'autre part par la proportion beaucoup plus grande que naguère du personnel ayant reçu une bonne formation. A cela s'ajoute le fait, qui ne manque pas d'influencer toute la politique des entreprises, que les jeunes générations tendent d'une manière générale vers un idéal de vie moins matériel. Les conditions nécessaires pour la réussite de ce style sont avant tout le travail en équipes, au sein desquelles règnent une bonne harmonie, et une large information. Dans tout cela, les exigences auxquelles doivent répondre la personne et le caractère sont très élevées. « Management is the development of people, not the direction of things ». M. Hegi souligna cependant que la situation décrite représente un idéal à atteindre, qui ne peut guère être réalisé complètement dans l'état actuel des choses.

C'est aussi dans cette idée que plusieurs auditeurs ont émis des doutes sur la réalisation de cette conception au cours de la discussion qui suivit. Il a été constaté qu'il existait une interdépendance entre la qualité de chef, l'éducation et la formation. Mais, malgré ces réserves, chacun reconnaît aujourd'hui qu'une direction fondée sur le principe de l'obéissance passive à une autorité qui ordonne est vouée à la longue à l'insuccès.

GSF — Groupe spécialisé des ingénieurs forestiers

L'assemblée générale annuelle de ce groupe a eu lieu le 4 janvier 1971. M. G. Bavier, de Coire, ayant exprimé le désir d'abandonner la présidence du groupe, il a été remplacé par M. A. Antoniotti, inspecteur fédéral des forêts. L'assemblée a nommé un nouveau membre du comité en la personne de M. P. Meyer, de Langenthal.

Le comité a élaboré un projet concernant la formation continue des ingénieurs forestiers. Ce projet doit être discuté au sein de la Société forestière suisse. En outre, une enquête sur les salaires des ingénieurs forestiers et sur les indemnités qui leur sont allouées va être faite. Un groupe de travail examinera les situations respectives des ingénieurs indépendants et des ingénieurs fonctionnaires. D'autre part, les rapports existant avec le groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural doivent être renforcés.

Le comité se compose de MM. A. Antoniotti, président, H. Zumbach, ingénieur du génie rural, membre du Comité central, et des ingénieurs forestiers H. Diener, M. Dubas, M. Frölich, P. Meyer, A. Weidmann, U. Zürcher.

GTE — Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger

Le groupe spécialisé de la SIA pour les travaux à l'étranger a été constitué le 8 octobre 1969. Il a pour but de favoriser le développement des activités techniques suisses à l'étranger et il assume en particulier les tâches suivantes :

- tenir à la disposition de ses membres une documentation adéquate sur les conditions des travaux à l'étranger,
- favoriser les efforts individuels sur le plan international,
- représenter les intérêts de ses membres auprès des administrations fédérales.

La première année, l'activité du groupe s'est concentrée sur les questions d'organisation, de documentation et de prises de contacts avec les administrations fédérales qui s'occupent des relations avec l'étranger. L'intention n'est pas de constituer une documentation purement théorique sur tous les pays du monde, mais plutôt de grouper les expériences faites par les uns afin que les autres puissent en bénéficier.

Une première enquête auprès des ingénieurs et architectes concernés a permis de fixer les centres d'intérêts, les régions du monde qui attirent le plus particulièrement les Suisses. Le dépouillement de l'enquête a permis de déceler trois centres principaux :

1. Les pays voisins : Allemagne, France, Italie, Autriche.
2. La région de la Méditerranée occidentale : Espagne, Algérie, Maroc, Tunisie.
3. La région de la Méditerranée orientale : Grèce, Turquie, Iran, Israël, Liban, Arabie Séoudite.

Le travail de documentation au début sera principalement consacré à ces divers pays. Cela ne doit pas exclure d'autres pays évidemment si des demandes sont exprimées.

Une deuxième enquête, effectuée au début de 1971, s'adresse aux bureaux d'études qui sont à même de fournir des renseignements ; il est important de déterminer les sources, d'établir une liste de personnes qui peuvent, le cas échéant, émettre un avis sur les renseignements recueillis. Une documentation de ce genre ne peut évidemment rendre des services que si elle est régulièrement tenue à jour. La mise en œuvre d'une telle activité exige un certain temps, le comité du groupe compte sur la collaboration de tous les ingénieurs et architectes intéressés aux travaux à l'étranger.

De nombreux contacts ont été pris, notamment avec le Département politique fédéral, le Département fédéral de l'économie publique, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Office suisse d'expansion commerciale.

La première assemblée générale du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger a eu lieu le 5 juin 1970 à Berne. A cette occasion, l'intérêt des membres de la SIA pour les travaux à l'étranger s'est une fois de plus manifesté clairement. L'assemblée générale a été suivie de deux importants exposés qui sont publiés dans le présent numéro :

- le premier par M. le ministre R. Pestalozzi du Département politique fédéral sur « Les possibilités pour les ingénieurs et les architectes d'exécuter des travaux à l'étranger dans le cadre de la coopération technique »,
- le second par M. J. E. Wahl, ingénieur SIA, sur les « Conditions de travail à l'étranger pour des ingénieurs et architectes suisses ».

Le comité du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger est composé comme suit :

- J. C. Piguet, ingénieur civil et professeur à l'EPF de Lausanne (président)
 W. Romanowsky, architecte à Bâle (vice-président)
 E. Schubiger, ingénieur civil à Zurich (trésorier)
 J. Hentsch, architecte à Genève
 E. Keller, ingénieur civil à Bâle
 K. Weissmann, ingénieur géomètre à Zurich.

Manifestations importantes

Mai

- 1-2 Mont-Pèlerin
 SIA Sections genevoise et vaudoise avec Sociétés d'études économiques et sociales: Journées d'études sur le thème « Pourquoi et comment se déplacera-t-on demain dans les villes ? »

Juin

- 6-13 Paris Société des ingénieurs civils de France : Congrès international « Sciences et techniques de l'an 2000 »
 28-30 Varna (Bulgarie) FMOI Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs : 3^e assemblée générale

Juillet

- 2-3 Zurich SIA Assemblée générale et inauguration de la maison SIA.

Septembre

- 17 Berne SIA Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger GTE : Assemblée générale
 27.9-1.10 Londres FEANI Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs : VI^e congrès international sur le thème « La formation des ingénieurs de niveau universitaire »

Octobre

- 22-23 Zurich SIA Groupe spécialisé des ponts et charpentes GPC : Journées d'études et assemblée générale

Novembre

- 17-18 Zurich SIA Groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil GCI : Journées d'études sur l'utilisation des matières plastiques dans la construction (en collaboration avec l'Association suisse de fabricants d'objets en matière plastique)

Programmes des sections SIA

(Annonces parvenues au secrétariat général jusqu'à fin janvier 1971)

Section d'Argovie

- 24 avril 1971 Assemblée générale dans le Wynental
 28 août 1971 Bal SIA au château de Lenzbourg
 Janvier à mars 1971 Cours postsecondaire pour dessinateurs : « *Bauführung im Hochbau* »
 Direction : O. Bickel, Baufachlehrer, Aarau

Section de Berne

- 30 mars 1971 Assemblée générale
 28 août 1971 Visite de chantiers N1/N6/SN6
 27 avril 1971 Wylerholz — Wankdorf — Freudenbergerplatz
 « *Hochleistungsstrassen im Raume Bern* »
 Verkehrsplaner A. Spring
 15 mai 1971 Excursion commentée en forêt

Section des Grisons

- 19 mars 1971 « *Alpentraversalen im europäischen Verkehrsnetz* » Prof. H. Grob, ETHZ, Winterthur
 16 avril 1971 « *Flussbauliche Probleme am Rhein* » ein Ing. des Eidg. Amtes für Strassen und Flussbau, Bern
 30 avril 1971 « *Aufgaben und Ziele des Architekten in Industrieplanung und Industriebau* »
 P. Suter, Arch. Dozent für Industriebau ETHZ, Basel

Section neuchâteloise

- Mars 1971 « *Le système Florida* »

Section vaudoise

- Février-mars 1971 Dans le cadre de la formation universitaire continue : *Programmation linéaire et son application pratique*
 18-22 octobre 1971 La SVIA sera associée en tant qu'organisation de soutien à la Convention de la Région 8 de l'IEEE « Eurocon 71 »

Section de Winterthour

30 avril 1971

Soirée finale

Section de Zurich

24 mars 1971

Soirée finale avec les dames
« *Probleme des zürcherischen Fremdenverkehrs und der Kongressmöglichkeiten* »
Dr. B. H. Anderegg, Dir., Verkehrsverein Zürich

Rectificatif

On nous prie de préciser que le cours de traction électrique, qui aura lieu à l'EPFL le samedi matin, de 8 h. 15 à 10 h., durant le semestre d'été, sera donné par M. R. Kaller, chargé de cours (et non Keller, comme indiqué par erreur dans notre précédent numéro).

Communications SVIA

Assemblée générale ordinaire du 26 mars 1971 à Lausanne

Nos membres sont convoqués à la 97^e assemblée générale ordinaire qui se tiendra le *vendredi 26 mars 1971 à Lausanne, à l'Aula de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 33, av. de Cour, à 17 h.*

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 1970.
2. Rapport d'activité pour 1970.
3. Rapport de gestion.
 - 3.1 Comptes 1970.
 - 3.2 Rapport des vérificateurs.
 - 3.3 Budget 1971.
 - 3.4 Cotisations 1971 et 1972¹.
4. Elections statutaires.
 - 4.1 Elections au comité de section.
 - 4.2 Désignation des délégués à l'assemblée des délégués de la SIA.
 - 4.3 Vérificateurs des comptes.

L'assemblée générale sera suivie d'une conférence de M. Pierre Bellmann, directeur général du Centre international de l'industrie horlogère suisse, sur *Une industrie nationale en pleine transformation : l'horlogerie.*

19 h. 30 Apéritif et dîner en commun au Restaurant universitaire de Dorigny, réputé pour son excellente cuisine italienne.

Le rapport d'activité ainsi que le rapport de gestion ont été publiés dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, n° 5, du 6 mars 1971.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 1970 est à la disposition de nos membres, au secrétariat SVIA.

¹ Nous sommes en effet amenés à discuter cette année déjà le problème des cotisations 1972, ceci du fait que nous devons indiquer les montants pour 1972 à la SIA centrale en 1971 déjà. Cette dernière introduit le système électronique pour l'encaissement des cotisations.

Candidatures

M. Bühler Nicolas, ingénieur civil EPFL, diplômé en 1971.

Parrains : MM. Jean Bongard et prof. Jean-Claude Badoux.

M. Mocafo Ugo, ingénieur mécanicien EPUL, diplômé en 1955.

Parrains : MM. Jean-Claude Piguet et Maurice Cosandey.

Rédacteur : F. VERMEILLE, ingénieur

Informations diverses

Construction du complexe locatif et commercial « CENTRE ÉTOILE » à Sion



Sur la première page de notre dernier *Bulletin technique* n° 5, du 6 mars 1971, nous avons omis de renvoyer le lecteur à l'article technique correspondant (page 63), « Utilisation de treillis d'armature dans la construction », rédigé par M. Michel Andenmatten, ingénieur EPFL-SIA, Sion.

Ont collaboré en outre à cette construction :

Architectes : André Perraudin, architecte SIA, à Sion ;
R. et J.-L. Tronchet, architectes SIA, à Sion.

Ingénieur : Michel Andenmatten, ingénieur SIA, à Sion ;
collaborateur : M. Savcic D., ingénieur.

Entreprise de génie civil :

Consortium Vadi & C^{ie} ;
R. et B. Héritier, à Sion.

Entreprise de constructions métalliques :

Giovanola Frères, à Monthey ;
A. Revaz, à Sion.

Treillis :

Von Roll S.A., Lausanne ;
Service de conseils pour treillis.

Usine d'incinération de La Chaux-de-Fonds CRIDOR S.A.

Voir photographie de la première page couverture

Zwahlen & Mayr S.A. s'est vu adjudger les travaux de mise hors d'eau de cette importante installation.

Dimensions du bâtiment : longueur 46,40 m
largeur 16,10 m
hauteur 28,00 m

L'adjudication comprend :

— Les travaux de charpente métallique, soit :
deux planchers mixtes sur tôles Holorib aux niveaux + 5,00 et + 16,00, les colonnes et poutres principales, les contreventements assurant la stabilité, les voies de roulement, la marquise sur les portes de la fosse et les filières de façade.

Poids total : 262 t.

— Les bardages métalliques extérieurs en éléments sandwich et les intérieurs en tôles profilées simples : 2435 m².

— Les couvertures métalliques supports de l'étanchéité multicouche.

— Les ferblanteries diverses et les descentes d'eau.

— Les serrureries comprenant les portes principales et secondaires, les lanterneaux, les cheminées et les barrières de protection.

— La coordination technique au stade de l'étude et au chantier pour les travaux décrits plus haut.

Durée totale des travaux de la mise hors d'eau : 6 mois.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 11 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir pages 6 et 13 des annonces